



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Note sur l'évaluation du coût d'une mesure législative

Date de publication :	2021-03-18	
Titre abrégé :	Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE) : prolongation de deux semaines	
Description :	<p>Le 19 février 2021, le gouvernement a annoncé la prolongation de la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE)¹. La prolongation permettra aux travailleurs de prendre deux semaines de prestations supplémentaires, ce qui portera à quatre semaines la prestation maximale totale.</p> <p>La PCMRE fournit 500 \$ par semaine à ceux qui manquent au moins 50 % de leur temps habituel au travail au cours d'une semaine donnée parce qu'ils sont malades en raison de la COVID-19, parce qu'ils s'isolent en raison de la COVID-19, ou parce que leur état de santé les rendrait plus vulnérables à contracter la COVID-19.</p> <p>Cet avantage est imposable. Le programme de la PCMRE est en vigueur du 27 septembre 2020 au 25 septembre 2021.</p>	
Sources des données :	Variable	Source
	Demandes de PCMRE, semaines 1 à 18	Données de l'Agence du revenu du Canada (ARC) accessibles au public, consultées le 9 mars 2021
	Données détaillées sur les demandes de PCMRE (y compris les données démographiques et sur le revenu)	Demande de renseignements du DPB à l'ARC IR0563 ²
Estimation et méthode de projection :	À l'aide de données détaillées de la PCMRE sur le nombre de demandeurs uniques et le nombre de semaines dans le cadre du programme, le DPB a élaboré un modèle qui prévoyait le nombre de demandes hebdomadaires. Plus précisément, les renseignements sur les travailleurs qui prennent deux semaines de prestations servent à déduire le nombre de travailleurs qui peuvent bénéficier d'une prolongation d'une ou deux semaines de prestations.	

¹ <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2021/02/crb-extension.html>.

Consulté le 5 mars 2021.

² https://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Info%20Requests/2020/IR0563_CRA_COVID-19_Benefits_reply_f.pdf

On suppose que la prolongation entrera en vigueur le 28 mars 2021³. Les demandeurs peuvent présenter une demande rétroactive de la PCMRE jusqu'à 60 jours⁴.

L'analyse supposait qu'après la prolongation de la PCMRE, une partie des demandeurs qui ont épuisé la PCMRE initiale de deux semaines prendraient des semaines supplémentaires de prestations.

Un taux marginal d'impôt fédéral sur le revenu, fondé sur les données sur le revenu des demandeurs de 2019, a été utilisé pour prédire le montant des paiements au titre de la PCMRE recouverts au moyen de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Sources de l'incertitude : Ces estimations se fondent sur les demandes de la PCMRE jusqu'à présent. Étant donné que la relation entre les demandes et les cas de COVID-19 pourrait changer à l'avenir, cela pourrait entraîner une estimation plus élevée (ou plus faible). De plus, la trajectoire ultime de la pandémie se traduira par des estimations de coûts plus élevées (ou plus faibles) fondées sur des taux d'infection plus élevés (ou plus faibles).

Le coût du programme dépend de la façon dont le programme est administré. Plus précisément, des efforts d'application de la loi visant à réduire au minimum les demandes frauduleuses.

Préparée par : Katarina Michalyshyn <katarina.michalyshyn@parl.gc.ca>
Louis Perrault <louis.perrault@parl.gc.ca>

³ La Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA) sera prolongée de 26 semaines d'admissibilité à 38 semaines. Le DPB présume que cette prolongation entrera en vigueur le premier jour de la 27^e semaine suivant le début de la PCREPA afin qu'il n'y ait pas d'écart dans les prestations pour les demandeurs. Par souci de simplicité, le DPB a supposé que la prolongation de la PCMRE entrera en vigueur le même jour que la prolongation de la PCREPA.

⁴ <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations/prestation-maladie-relance-economique/pcmre-comment-demande.html#h-2>, Consulté le 5 mars 2021.

Coût de la mesure proposée

Millions de \$	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Coût différentiel de la prolongation (A)	49	186				
Coût net du programme préexistant (B)	391	272				
<i>Coût brut du programme préexistant</i>	427	297				
<i>Récupération fiscale</i>	-35	-25				
Coût total net du programme (A)+(B)	441	458				
<i>Coût brut du programme</i>	481	499				
<i>Récupération fiscale</i>	-40	-41				

Renseignements supplémentaires : ajustement des coûts du PBO à partir du 7 octobre 2020

Millions de \$	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Coût net du programme – Estimation du 7 octobre (C)	599	550				
Ajustements méthodologiques et actualisation des données (D)	-208	-278				
Prolongation de la durée maximale du programme (E)	49	186				
Coût total net (C + D + E)	441	458				

Notes

- Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.
- Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.